

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question concerne un passage qui figure à la page 6 du communiqué du ministre que je me permettrai de citer à la Chambre. Il se lit comme suit:

Dans le cas de l'Alberta, le gouvernement a décidé que les recettes provenant de la hausse des prix devraient être réparties entre les producteurs de l'Alberta d'une façon qui soit mutuellement acceptable au gouvernement de l'Alberta et au gouvernement fédéral.

Cet accommodement concorde-t-il avec le budget fédéral actuel?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je trouve quelque difficulté à rattacher cette question avec la proposition. Je voudrais expliquer au député qu'à la suite de la hausse des prix, certains producteurs de l'Alberta bénéficieront de hausses substantielles pour le gaz vendu à l'étranger, tandis que ceux qui auront écoulé leur gaz sur le marché intérieur, ne bénéficieront pas de hausses aussi élevées, du moins pour l'instant.

Pour cette raison, nous avons discuté avec l'Alberta de mesures de péréquation entre les producteurs albertains, pour qu'ils reçoivent le même pourcentage de profit, comme s'ils avaient tous vendu la même proportion de gaz à l'extérieur. C'est le plan que nous envisageons et dont nous avons discuté avec les fonctionnaires provinciaux il y a une dizaine de jours. Je rencontrerai le ministre de l'Alberta de nouveau cette semaine pour examiner cette question plus à fond.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé si le marché conclu avec le gouvernement de l'Alberta sur la remise, même partielle, des recettes fiscales aux producteurs était bien conforme au budget fédéral de novembre dernier. Je n'ai pas obtenu de réponse à cette question, aussi j'en poserai donc une deuxième sur le même sujet, mais je l'appuierai sur une citation de la page 5 du communiqué, où je lis:

Dans la remise des recettes fiscales aux producteurs, une exception sera faite une fois de plus en faveur de la Colombie-Britannique; des recettes supplémentaires seront d'abord versées à la Société des pétroles de la Colombie-Britannique dans l'espoir qu'elle prendra les mesures nécessaires pour augmenter la production de gaz dans la province.

Ma question n'a pas changé: Cet espoir tient-il compte du budget fédéral de novembre dernier?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, la question me semble obscure. Naturellement, le député sait que la loi fiscale reste en vigueur sous sa forme actuelle; la répartition de ce supplément remis aux provinces ne s'oppose aucunement au budget. Les recettes remises aux producteurs de l'Alberta s'ajoutent à leurs recettes générales, sont soumises aux dispositions de la loi fiscale et sont imposables. Dans le cas de la Société des pétroles de la Colombie-Britannique, les dispositions prises avec la province sur la valeur présumée du gaz en janvier 1975 s'appliqueront également.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, bien que nous acceptions toujours votre décision au sujet des questions, je vous signale que, bien que la déclaration du ministre ne soit que d'une demi-page, son communiqué comprend six pages et donne beaucoup de renseignements dont nous devrions discuter ou sur lesquels nous devrions pouvoir obtenir quelques explications.

Ressources énergétiques

Dans son communiqué, le ministre indique que l'augmentation du prix du gaz naturel exporté produira des recettes supplémentaires d'environ 583 millions de dollars par année et il dit espérer que cela favorisera l'exploitation de nouvelles sources d'approvisionnement et stimulera la production. Je sais que la hausse de prix entraînera l'exploitation de gisements peu considérables qui ne seraient pas normalement rentables, mais le ministre a-t-il l'intention d'exercer un contrôle quelconque pour garantir que les compagnies en cause se serviront des recettes supplémentaires produites par la hausse de prix aux fins de la prospection?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous pouvons exercer ce contrôle dès maintenant, bien que nous ne puissions le faire de façon quotidienne ou hebdomadaire. Pendant une période déterminée, nous pouvons facilement déterminer si l'on effectue les travaux prévus d'après les travaux d'exploitation en Alberta, et surtout dans les contreforts des Rocheuses. En outre, nous pouvons vérifier si les recettes supplémentaires sont utilisées pour la prospection ou si certaines sociétés se servent de l'argent à d'autres fins, bien que nous ne puissions le faire de façon quotidienne ou hebdomadaire et que nos contrôles visent des périodes plus longues.

Comme je l'ai signalé à la conférence fédérale-provinciale, si nous constatons que, malgré toutes leurs protestations à l'effet contraire, les entreprises privées se servent de ces fonds à l'extérieur du Canada ou bien ne les utilisent pas pour produire d'autres approvisionnements, nous devons prendre les mesures nécessaires lors de la présentation du budget.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je suis heureux de cette déclaration du ministre, monsieur l'Orateur. Puis-je poser une brève question supplémentaire? Maintenant que le ministre a fait sa déclaration sur le prix du gaz naturel exporté, quand prévoit-il conclure ses discussions avec les provinces productrices de façon à pouvoir faire une déclaration sur le prix du gaz naturel vendu au Canada?

M. Macdonald (Rosedale): Je ne puis rien garantir, monsieur l'Orateur. Je vais, plus tard cette semaine, rencontrer mon homologue albertain ainsi que le ministre albertain chargé des Affaires fédérales et intergouvernementales. A ce moment-là, nous pourrions nous faire une meilleure idée de leur point de vue. Ensuite, il faudra aborder la question du gaz naturel avec les gouvernements des provinces consommatrices, en l'occurrence la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec. Ces entretiens s'imposent et, à mon avis, il ne sera possible de prendre contact avec certaines d'entre elles qu'après un certain laps de temps. J'ai déjà rencontré les représentants de la Saskatchewan. J'ai l'impression que nous pourrions en arriver avec eux à un prix qui semble raisonnable. J'espère qu'alors nous en serons parvenus à une entente.

● (1520)

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je voudrais demander à l'honorable ministre s'il est au courant présentement du potentiel de gaz naturel qui existe au Québec, et dans l'affirmative, s'il prévoit la possibilité d'autosuffisance dans ce domaine?